



## **Programme Lait et fruits et légumes à l'école Résultats de l'année scolaire 2021/2022 (données au 02/12/2022)**

Le programme européen Lait et fruits et légumes à l'école (LFE), qui suivi le programme « Un fruit à la récré », entre dans sa sixième et dernière année de mise en œuvre. Il dispose d'une enveloppe de plus de 34 millions d'euros par an répartis à peu près à égalité entre le programme « Fruits et légumes à l'école » et le programme « Lait et produits laitiers à l'école ». Lancée en 2017, la nouvelle stratégie nationale a été régulièrement adaptée et simplifiée pour permettre une meilleure prise en main du dispositif par les établissements et les structures en charge de restauration scolaire. Ce document fournit quelques analyses « à chaud » des récents résultats.

### **Doublement de l'aide versée entre 2020/2021 et 2021/2022**

Après un démarrage difficile, le dispositif a souffert de la période compliquée de la crise de la Covid-19, qui a lourdement affecté les résultats des années 2019/2020 et 2020/2021. Depuis 2021, les établissements scolaires se sont retrouvés dans une situation plus normale et les simplifications apportées au dispositif ont réellement permis le décollage de celui-ci. Au niveau national, près de 6 millions d'euros ont ainsi été accordés en 2021/2022, dont plus de 5M€ ont déjà été payés, selon des données pratiquement définitives de FranceAgriMer. L'année précédente, c'était seulement 2,8M€ qui avaient été versés.

LFE 2020/2021 Bilan par région			
Région	Montant total demandé	Montant total payé	% rejet
Auvergne-Rhône-Alpes	271 590 €	143 651 €	47 %
Bourgogne-Franche-Comté	4 918 €	1 382 €	72 %
Bretagne	56 555 €	33 915 €	40 %
Centre-Val de Loire	7 439 €	5 601 €	25 %
Corse	4 615 €	2 880 €	38 %
Grand-Est	39 835 €	12 688 €	68 %
Guadeloupe	93 210 €	56 279 €	40 %
Guyane	63 705 €	34 435 €	46 %
Hauts-de-France	148 306 €	85 713 €	42 %
Ile-de-France	1 648 885 €	1 347 274 €	18 %
Martinique	397 482 €	375 837 €	5 %
Normandie	20 708 €	10 445 €	50 %
Nouvelle-Aquitaine	225 973 €	173 695 €	23 %
<b>Occitanie</b>	<b>743 898 €</b>	<b>432 098 €</b>	<b>42 %</b>
PACA	131 411 €	81 273 €	38 %
Pays-de-la-Loire	40 728 €	17 332 €	57 %
<b>TOTAL</b>	<b>3 899 258 €</b>	<b>2 814 497 €</b>	<b>28 %</b>

payé est en phase avec l'évolution nationale, mais il faut surtout regarder le taux de rejet, qui s'effondre entre les deux exercices, passant de 42 % à un peu plus de 5 %, soit trois fois plus bas que le taux de rejet national. Il dénote d'une véritable expertise acquise par les bénéficiaires.

L'Occitanie se place ainsi au 3ème rang national des régions en termes d'utilisation de l'enveloppe disponible et au 2ème rang métropolitain, avec plus de 800k€ versés cette année. Le graphique page suivante illustre d'une autre manière ces résultats tout à fait encourageants.

On peut observer en lisant les tableaux page suivante que le volume des demandes a pratiquement doublé d'une année à l'autre, ce qui explique en partie la croissance forte de cette année. Il faut également noter que le taux de rejet des demandes a fortement diminué, passant de 28 % à un peu moins de 17 %. Ceci s'explique notamment par la simplification progressive du dispositif mais sans doute aussi par une meilleure compréhension de sa mise en œuvre par les bénéficiaires.

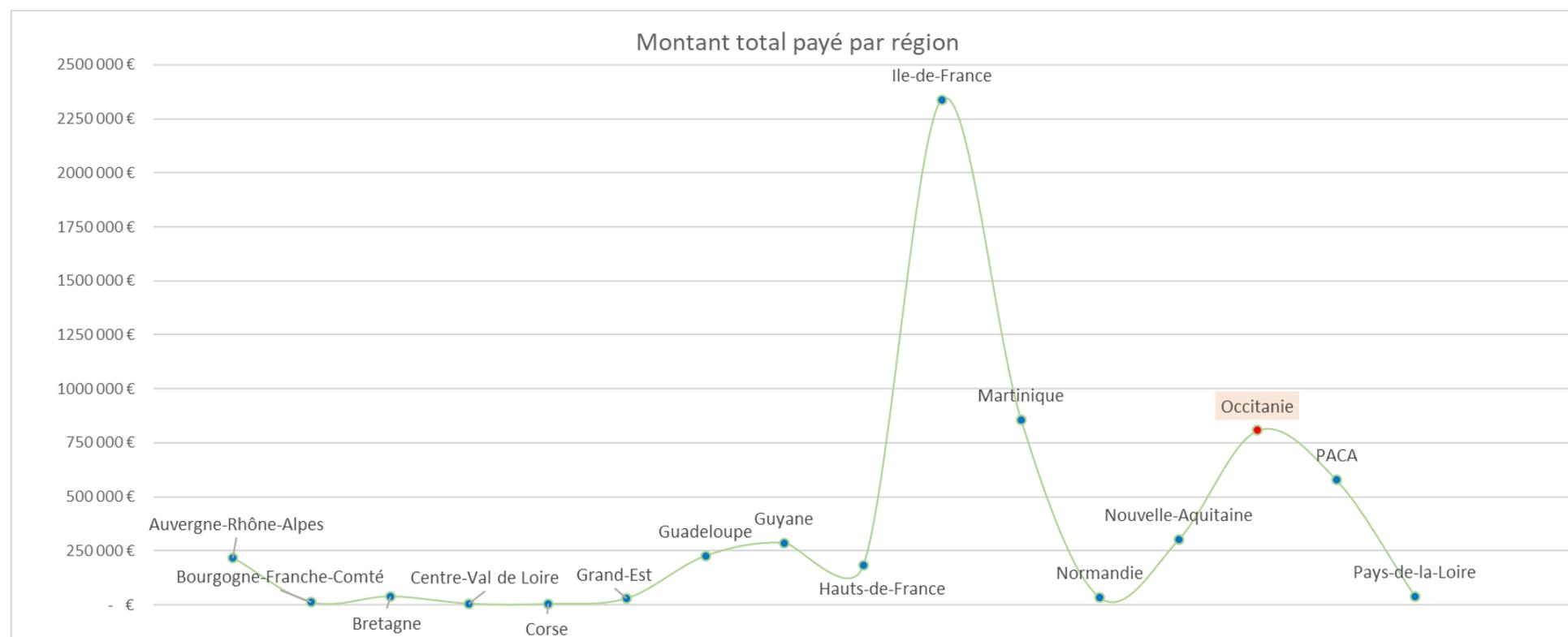
### Une progression spectaculaire en Occitanie

L'Occitanie a enregistré des résultats tout à fait positifs en 2021/2022. Déjà bien placée en 2020/2021, 2ème région avec 432 k€ versés soit 15 % du total national, l'Occitanie a confirmé ses bonnes performances. Le quasi doublement du montant

LFE 2021/2022 - Bilan par région			
Région	Montant total demandé	Montant demandé DP payé	% rejet
Auvergne-Rhône-Alpes	257 329 €	219 258 €	14,8%
Bourgogne-Franche-Comté	20 014 €	11 899 €	40,5%
Bretagne	53 454 €	39 682 €	25,8%
Centre-Val de Loire	5 752 €	5 752 €	0,0%
Corse	4 051 €	4 051 €	0,0%
Grand-Est	33 335 €	30 516 €	8,5%
Guadeloupe	227 478 €	227 478 €	0,0%
Guyane	286 893 €	286 893 €	0,0%
Hauts-de-France	210 543 €	182 726 €	13,2%
Ile-de-France	2 985 720 €	2 339 201 €	21,7%
Martinique	857 785 €	857 785 €	0,0%
Normandie	40 576 €	33 423 €	17,6%
Nouvelle-Aquitaine	357 708 €	300 366 €	16,0%
<b>Occitanie</b>	<b>852 164 €</b>	<b>806 300 €</b>	<b>5,4%</b>
PACA	912 228 €	578 065 €	36,6%
Pays-de-la-Loire	42 718 €	39 314 €	8,0%
<b>TOTAL</b>	<b>7 147 749,90 €</b>	<b>5 962 710,09 €</b>	<b>16,6%</b>

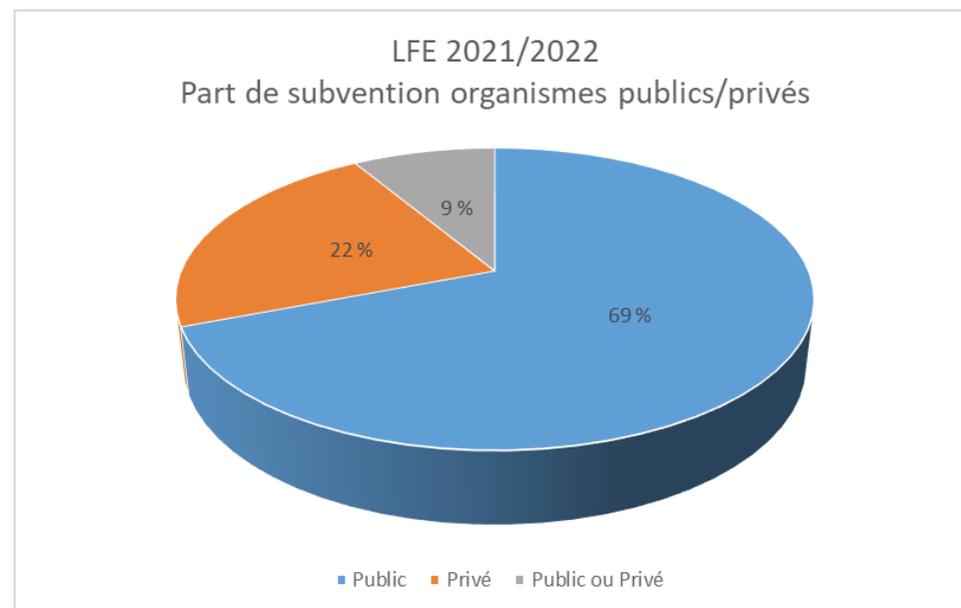
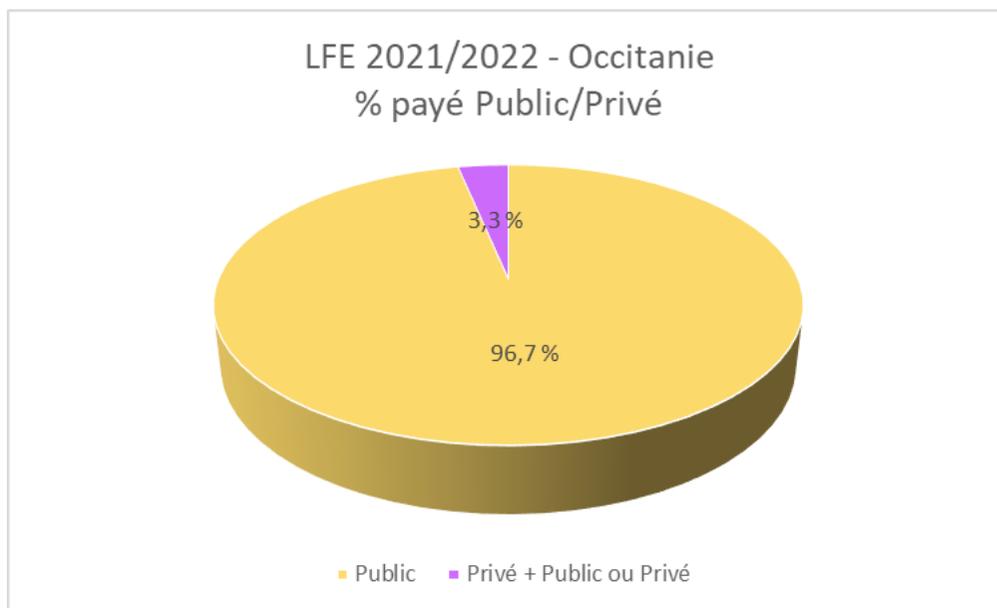
## Plusieurs facteurs pour expliquer cette réussite relative de l'Occitanie

La DRAAF Occitanie a fait le choix depuis 2012, de s'appuyer sur différentes structures pour mettre en œuvre le programme « Un Fruit à la récré ». Depuis 2019 elle travaille en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture et son réseau départemental pour promouvoir le programme européen et accompagner les fournisseurs dans leur référencement et les établissements dans leurs demandes d'agrément puis d'aide. Elle finance ainsi une demi-douzaine de jours.hommes par an par département dans ce but depuis 3 années consécutives. Un support de communication a été édité en 2019 par la chambre régionale et actualisé chaque année, téléchargeable en ligne et disponible en support papier pour mieux porter à connaissance le dispositif et diffuser les contacts départements (cf. « Pour en savoir plus »)



Cet accompagnement se poursuit en 2022/2023 et permet d'espérer que des résultats encore meilleurs viendront couronner ces efforts. Regardons maintenant les spécificités régionales dans la mise en œuvre du programme, par comparaison avec sa mise en œuvre à l'échelon national.

### Une prédominance quasi absolue de l'enseignement public



Les données de FranceAgrimer ne permettant pas toujours de distinguer le public ou le privé pour les établissements d'enseignement secondaire, une catégorie « public ou privé » a été créée. En Occitanie, le programme a bénéficié presque exclusivement à l'enseignement public, l'enseignement privé y représentant au maximum un peu plus de 3 % de l'enveloppe globale. C'est un contraste important avec la moyenne nationale, qui voit 22 % à 31 % des montants alloués du programme à l'enseignement privé.

Parmi les raisons que l'on peut invoquer, c'est une communication orientée en priorité vers les établissements publics et un relais important des collectivités territoriales, dont les conseils départementaux et régional sur la thématique de la

restauration collective durable. Par ailleurs, il faut noter que les services de restauration des établissements d'enseignement public sont plus souvent en gestion directe, ce qui facilite un peu l'engagement dans le dispositif.

On note également une forte domination des écoles primaires et élémentaires, où le service est souvent fait à table. Les configurations en self rendent en effet un peu plus complexe l'adéquation aux exigences du programme LFE. Par ailleurs, la DRAAF et la chambre régionale d'agriculture avaient d'abord choisi de cibler prioritairement les établissements en gestion directe et avec service à table dans la promotion de l'opération.

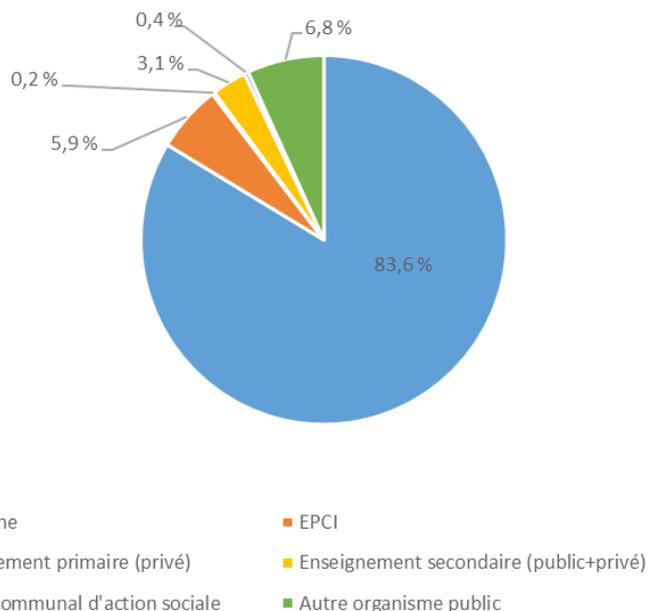
### Typologie des bénéficiaires du programme LFE (2021/2022)

Type d'organisme	Public/Privé	Nombre bénéficiaires France	Nombre bénéficiaires Occitanie
Commune	Public	145	26
EPCI+syndicat intercommunal	Public	12	3
Caisse des écoles (public)	Public	16	0
Centre communal d'action sociale	Public	1	1
Autre organisme public	Public	3	1
Enseignement secondaire (public+privé)	Public ou Privé	80	5
Enseignement primaire (privé)	Privé	7	1
Organisme de gestion des écoles (privé)	Privé	6	0
Maison familiale et rurale (privé)	Privé	6	0
Autre organisme privé (dont SRC)	Privé	8	0
<b>Total Résultat</b>		<b>284</b>	<b>37</b>
<b>Dont</b>	<b>Total public</b>	<b>177</b>	<b>31</b>
	<b>Total privé</b>	<b>27</b>	<b>1</b>
	<b>Total public ou privé</b>	<b>80</b>	<b>5</b>

Dans ce graphique, on peut voir que la typologie des bénéficiaires est bien plus variée en France qu'en Occitanie. Ce sont autant de bénéficiaires potentiels que la DRAAF Occitanie devra sensibiliser afin qu'ils s'engagent dans le dispositif.

Pour l'enseignement privé, par exemple, il faut souligner qu'il concerne près de 40 % des élèves scolarisés en Aveyron et près de 20 % des élèves scolarisés en Lozère, les deux départements où l'enseignement privé est plus présent. Le graphique page suivante montre bien comment l'enseignement primaire public, via les communes et EPCI, est très représenté dans la région, avec près de 90 % du volume des aides reçues.

### Répartition des aides par type de structure (OCCITANIE)

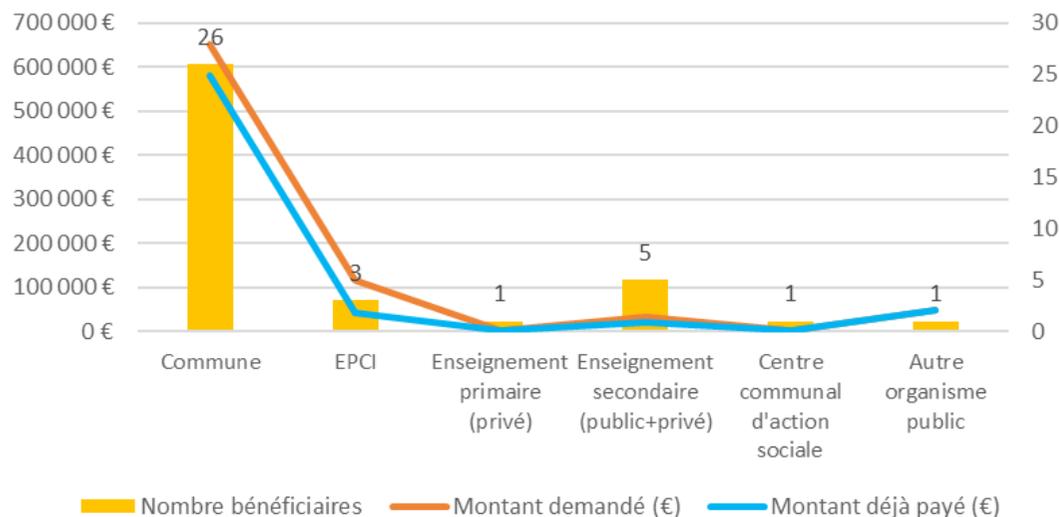


Le programme LFE s’achèvera à la fin de l’année scolaire 2023/2024. Un nouveau programme pour la période 2024/2030 est en cours d’élaboration et une nouvelle stratégie nationale en découlera. La DRAAF Occitanie sera toujours présente pour informer sur ce programme européen aux fruits tout à fait prometteurs.

### Un faible taux de rejet concentré sur les plus gros dossiers

Le dernier graphique permet de voir également que les rejets sont généralement proportionnels aux demandes. En effet, sur des gros volumes de demande, l’incertitude est plus forte que sur des tout petits volumes. Avec une moyenne de plus de 25k€ d’aide demandée en une année scolaire, les communes ou les EPCI ont un risque plus grand risque de voir une partie de leurs demandes rejetées, en particulier ces dernières, qui ont en gestion souvent plusieurs dizaines d’écoles.

### LFE 2021-2022 Demandé/payé par type de structure



### **Pour en savoir plus :**

- Site de la DRAAF Occitanie :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/le-programme-lait-et-fruits-et-legumes-a-l-ecole-r1044.html>

- Site de la chambre régionale d'agriculture Occitanie :

<https://occitanie.chambre-agriculture.fr/gerer-son-exploitation/diversifier-ses-activites/lait-et-fruits-a-lecole/>

- Site du ministère de l'agriculture :

<https://agriculture.gouv.fr/le-programme-europeen-fruits-et-legumes-lecole-et-lait-et-produits-laitiers-lecole>

- Site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Lait-et-Fruits-a-l-ecole>

- page de la Commission européenne consacrée au programme :

[https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/school-fruit-vegetables-and-milk-scheme\\_fr](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/school-fruit-vegetables-and-milk-scheme_fr)

- Réponse du 03/11/2022 ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à la question écrite n° 02704 du 22/09/2022 de Mme Françoise FÉRAT, sénatrice de la Marne (51), sur la simplification du programme LFE :

<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220902704.html>

### **Contacts :**

DRAAF Occitanie  
Donald LECOMTE  
chargé de mission alimentation  
[donald.lecomte@agriculture.gouv.fr](mailto:donald.lecomte@agriculture.gouv.fr)  
05 61 10 62 71 / 07 86 51 56 46

Chambre régionale d'agriculture Occitanie  
Marie LARGEAUD  
Chargée de mission agriculture biologique et commercialisation  
[marie.largeaud@occitanie.chambagri.fr](mailto:marie.largeaud@occitanie.chambagri.fr)  
04 67 20 88 93 / 06 31 43 74 09



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION



**lait &  
produits  
laitiers  
à l'école**

**fruits  
& légumes  
à l'école**

